

CQP Technicien d'intervention réseaux électriques monteur souterrain

RNCP19246 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	227
Code(s) ROME	F1605
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/07/2019

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche des industries électriques et gazières - Secrétariat des groupements d'employeurs des industries électriques et gazières

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Technicien d'intervention réseaux électriques monteur souterrain réalise des interventions techniques[1] d'entretien préventif, de construction et de dépannage des réseaux électricité souterrains haute-tension (HTA) et basse tension (BT) et des postes HTA/ BT ainsi que des branchements et raccordements, en respectant les consignes et en se conformant avec rigueur aux règles de sécurité et à l'UTE C18-510 (Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique). Il s'agit notamment des interventions suivantes :

Réalisation de branchements, de raccordement et mise en œuvre de moyens d'alimentation neufs ou provisoires si nécessaire

Réalisation et montage d'accessoires de réseaux

Changement ou modification d'un appareillage sur les postes HTA/BT ou des parties de réseaux

Réalisation de dépannages

Interventions chez des clients en respectant le code de bonne conduite[2] ou les règles internes de la relation client selon le cas.

Lors d'une situation d'incident, il applique les premières mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens, sous la responsabilité du chargé de travaux.

En fonction de la situation, il avise sa hiérarchie qui peut demander l'intervention d'autres spécialistes.

Les principales situations professionnelles rencontrées sont les suivantes :

Préparation de l'intervention conformément aux prescriptions du chargé de travaux, en suivant un bon de travail

Interventions d'entretien préventif ou de dépannage sur les réseaux HTA et BT souterrains

Réalisation de branchement et de raccordements sur réseaux existants ou sur réseaux neufs

Localisation des pannes et premier diagnostic sur les réseaux BT et HTA

Transmission des informations concernant l'intervention au chargé de travaux pour rédaction d'un compte-rendu d'intervention

[1] Le terme « intervention » est utilisé de façon générique et n'est pas strictement conforme à la définition de l'UTE C18-510

[2] Les directives du parlement européen du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur respectivement de l'électricité et du gaz et la loi N° 2004-803 du 9 Aout 2004 relative au service public de l'électricité

et du gaz et aux entreprises électriques et gazières posent le principe de non-discrimination qui s'appuie sur l'indépendance des gestionnaires de réseaux vis-à-vis de leurs maisons-mères et sur l'application des codes de bonne conduite.

Les codes de bonne conduite contiennent les mesures prises pour garantir que toute pratique discriminatoire est exclue et que leur application fait l'objet d'un suivi approprié. Chaque gestionnaire de réseaux de transport ou de distribution desservant plus de 100 000 clients établit un code de bonne conduite et publie chaque année un rapport sur sa mise en œuvre.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées permettent de :

- Unité de compétence 1 : Rechercher et analyser les données liées à son intervention sur les réseaux électricité souterrains HTA et BT
- Unité de compétence 2 : Préparer son intervention sur les réseaux électricité souterrains HTA et BT
- Unité de compétence 3 : Réaliser des interventions sur le réseau souterrain BT hors tension consigné
- Unité de compétence 4 : Réaliser des interventions sur le réseau souterrain BT sous tension
- Unité de compétence 5 : Réaliser des interventions sur le réseau souterrain HTA
- Unité de compétence 6 : Réaliser les mesures et contrôles nécessaires au diagnostic d'une panne sur les réseaux souterrains HTA et BT
- Unité de compétence 7 : Analyser les risques liés à son intervention et mettre en œuvre les moyens de prévention dans le respect des consignes et des règles de sécurité
- Unité de compétence 8 : Transmettre les informations techniques liées à son intervention
- Unité de compétence 9 : Communiquer auprès de différents interlocuteurs et travailler en équipe

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les salariés titulaires du CQP Technicien d'intervention réseaux électriques monteur souterrain sont employés par des entreprises exerçant l'activité de distribution d'électricité, entreprises qui peuvent exercer plusieurs activités (par exemple, distribution d'électricité et distribution de gaz).

Le réseau électrique est long de 1 300 000 km. Ce réseau accueille environ 30 millions d'utilisateurs en France

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le CQP correspond au métier de Technicien d'intervention réseaux électriques monteur souterrain (H/F).

Les autres appellations les plus utilisées par les professionnels pour désigner ce métier sont les suivantes : monteur, opérateur réseau électricité, opérateur exploitation et travaux électricité, technicien réseau, technicien interventions réseau,

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Une habilitation électrique est obligatoire afin de pouvoir intervenir sur le réseau électrique souterrain (UTE C18-510). Non intégrée dans le CQP.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 133 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B2X35 — Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 055
Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X35 — Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

La présidence du jury paritaire est tenue par le président de la CPNEFP des IEG.

Le jury paritaire national est le comité restreint de la CPNEFP, composé de :

- 5 représentants des organisations syndicales de salariés présentes au sein de la CPNEFP des IEG,
- 5 représentants des organisations d'employeurs présentes au sein de la CPNEFP des IEG.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/07/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site du SGE des IEG

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19246/>